



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 118803

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la situation des effectifs des sapeurs-pompiers volontaires. En effet, depuis plusieurs années, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires est en proie à une lente érosion. Pourtant, sur les 250 000 pompiers de France, 198 000 sont bénévoles. Ces hommes et ces femmes prennent sur leur temps de travail, leur temps de loisirs et leur vie de famille pour secourir leurs compatriotes et risquent leur vie. Ils assurent 50 % des interventions dont 80 % dans les zones rurales. Or le volontariat est à la peine depuis 20 ans. Selon une étude du laboratoire " Mana Lares " de l'Université de Rennes II, la montée de l'individualisme et la remise en cause de l'idée de citoyenneté ainsi que la priorité donnée à la famille et la réticence des employeurs à libérer leurs salariés dans un contexte économique difficile ne favorisent pas l'engagement. Depuis juillet dernier cependant, la loi leur offre enfin un statut juridique clair et protecteur. Jusque-là, ils n'étaient pas protégés pénalement et étaient confrontés à bien des contentieux face à des particuliers de plus en plus procéduriers. Pour pallier cette pénurie de volontaires, il serait bon de lancer une campagne d'envergure nationale invitant la population à mieux connaître les missions des sapeurs-pompiers volontaires et leur place prépondérante dans les secours français. C'est pourquoi il souhaite connaître la position du Gouvernement face à cette question.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage les analyses de M. Jean-Christophe Lagarde, sur la situation du volontariat chez les sapeurs-pompiers. Tous les Français doivent être sensibilisés à l'importance de la place tenue par les volontaires dans le dispositif de secours du pays, tous les acteurs des services d'incendie et de secours doivent être convaincus de l'incontournable nécessité du volontariat chez les sapeurs-pompiers. Le Gouvernement travaille sur une campagne de communication dont la mise en oeuvre aura pour objectifs de mieux faire connaître le volontariat, de sensibiliser les chefs d'entreprises à l'utilité du volontariat et susciter leur intérêt pour les dispositifs de partenariat. Les principaux messages qui seront véhiculés seront les suivants : 1. les sapeurs-pompiers volontaires sont indispensables et complémentaires des professionnels ; 2. le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires s'élargit ; le partenariat avec les entreprises est facilité via des conventions ; 3. la formation des sapeurs-pompiers volontaires est moderne et adaptée, elle s'appuie sur le tutorat, gage d'une transmission efficace du savoir et des valeurs. Cette campagne, qui devrait intervenir durant l'année 2012, devra veiller à toucher plus particulièrement les zones géographiques en déficit de sapeurs-pompiers volontaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118803

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10226

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 671